

Brest, le 2 mai 2020

A l'attention de **monsieur Emmanuel Ethis**
Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités

Objet : *conditions de reprise dans les écoles de la région Bretagne*

Monsieur le Recteur,

Dans votre courrier du 30 avril destiné aux directeurs/trices d'école, vous attestez « que la sécurité sanitaire est un préalable à toute reprise d'activité » dans les écoles. Nous ne pouvons que vous rejoindre sur ce constat. Pour cela, encore faudrait-il que l'assurance de cette sécurité puisse être garantie.

Vous annoncez que maires et directeurs vont recevoir un protocole de mise en œuvre. La version de travail issue des travaux ministériels fait 63 pages. Pas moins ! Qui peut croire que les collectivités et les enseignants seront en capacité de faire respecter ce protocole extrêmement lourd et cela même avec la meilleure volonté du monde. Ne prenons qu'un seul exemple : l'accueil en maternelle sans accès aux coins jeux. Comment imaginer des enfants de 2 à 5 ans assis à une table pendant 6 heures dans la journée ? L'école est avant tout un lieu de vie et d'interactions sociales.

En l'état avec un protocole aussi contraignant et impossible à tenir, il s'agit clairement pour le rectorat de se déresponsabiliser d'éventuels recours au contentieux et de faire porter la responsabilité d'une éventuelle contagion aux personnels et aux maires.

Les acteurs de terrain faisant le constat que le protocole proposé ne peut être respecté sur plusieurs points, nous exigeons que la responsabilité de la réouverture des écoles soit portée par l'autorité académique.

Par ailleurs, le peu de temps accordé aux équipes enseignantes et aux collectivités territoriales pour organiser l'accueil et la sécurité des élèves, une journée, montre bien le peu de considération pour les difficultés rencontrées sur le terrain. Pourtant, le groupe de travail « enseignement scolaire » qui s'est tenu au sénat le 23 avril faisait la demande d'au moins une semaine de préparation au vu de la complexité de la situation. Finalement, les équipes n'auront qu'une simple journée pour mettre en œuvre un protocole sanitaire de 63 pages.

Le summum est que vous osiez demander aux directeurs/trices « *d'insister [auprès des parents] pour leur assurer que les conditions sanitaires mises en œuvre garantissent une sécurité sanitaire optimale* » !

D'un point de vue pédagogique, Sud éducation se demande quand les enseignants recevront-ils les consignes claires concernant les objectifs pédagogiques de la fin de l'année scolaire et les outils pour les mettre en œuvre ?

Vos consignes de reprise d'activité laissent croire que les enseignants auront à assurer :

- la scolarisation en présentiel 4 jours par semaine, ce qui fait déjà un plein temps d'enseignant ;
- la scolarisation en distanciel du demi groupe qui ne sera pas en présentiel ;
- et enfin la scolarisation en distanciel des élèves dont les familles auront fait le choix du confinement !

Vous concluez de façon rassurante sur « *la nécessité de préserver un équilibre dans le travail des enseignants qui ont déjà beaucoup œuvré pour le suivi des élèves dans la phase de confinement* ».

Justement, pendant ces 6 semaines de continuité pédagogique, les personnels ont pu mesurer combien ces missions d'enseignement à distance étaient chronophages. Vous conviendrez avec nous que cela est rigoureusement incompatible avec 24 heures d'enseignement devant les élèves auxquelles s'ajoute le temps dévolu aux préparations et corrections et un temps de surveillance accru (puisque les temps d'accueil et de récréation vont solliciter constamment les personnels). Il est bien entendu impossible que les mêmes enseignants assurent un enseignement présentiel et distanciel, même minimum.

Dès lors, il est urgent et indispensable de préciser dans une prochaine note qui assurera l'enseignement à distance afin de rassurer les enseignant.es de votre académie.

Face à la décision ministérielle, Sud éducation s'interroge sur le fait que la catégorie d'âge la plus à même de porter des masques, les lycéens, sera celle qui sera déscolarisée le plus longtemps alors qu'on fait rentrer d'abord les plus petits pour qui le respect des gestes barrières sera le plus difficile. Quid des lycéens décrocheurs, dont le taux très fort dans l'enseignement professionnel ?

Édouard Philippe met en avant « un impératif de justice sociale » On a plutôt le sentiment d'un « impératif de logique économique », et que c'est le concept de l'école comme mode de garderie des plus jeunes qui l'a emporté.

Le flou de vos annonces inquiète personnels et parents d'élèves, à l'opposé d'une parole académique qui devrait rassurer et sécuriser les usagers de l'école déjà traumatisés par la crise que nous traversons.

En attente de vos réponses au vu de ces constats, nous nous réservons la possibilité d'appeler les personnels à user de leur droit de retrait dans le cadre des articles 5-6 à 5-9 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail qui en posent les principes réglementaires.

Veillez croire, monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Pour SUD éducation Bretagne,
Héloïse L'Eost et Olivier Cuzon